



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 juillet 2020

BUDGET PRIMITIF 2020

RAPPORT DE PRESENTATION

Le présent rapport expose les détails du projet de Budget Primitif 2020 présentés dans le cadre du Rapport d'Orientation Budgétaire. Pour rappel, la Ville a tenu compte pour sa construction budgétaire des éléments suivants :

- Disparition programmée de la D.G.F. en 2022, - 800 K€ en 2020 au titre d'un écrêtement que subissent les Villes au potentiel financier supérieur à la moyenne ;
- Hausse de la péréquation de l'ordre de 1,9 M€ en 2020 par rapport à la contribution 2019 ;
- Revalorisations salariales décidées par l'Etat dans le cadre de la réforme « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération » (P.P.C.R.) pour un coût d'environ 450 K€.
- Impact de la crise sanitaire qui génère : des pertes de recettes sur les activités d'accueils de loisirs et des crèches, des dépenses sanitaires exceptionnelles mais également des économies sur des prestations non réalisées ou des baisses de subvention aux associations.

Depuis 2014, la Ville de Rueil-Malmaison a su surmonter la difficulté du maintien de ses équilibres budgétaires en réalisant d'importantes économies. Il s'agit de poursuivre ces efforts en ciblant les dépenses courantes et la masse salariale. Le cycle d'économies entamé depuis 2018 doit lui permettre de faire face à ces contraintes. La poursuite des mesures d'économies est essentielle pour maintenir les équilibres budgétaires.

I. Les grands équilibres du budget 2020

En masse et par section, ce budget se présente de la manière suivante :

| section d'investissement | |
|--|----------------------|
| total des prévisions 2020 | 94 061 000.00 |
| dont les opérations d'équipement 2020 (études, subventions d'équipement, acquisitions et travaux) | 62 367 207.63 |
| dont les opérations financières et d'ordre | 31 693 792.37 |

| section de fonctionnement | |
|----------------------------------|----------------|
| total des prévisions 2020 | 199 430 000.00 |

| | |
|-----------------------------|-----------------------|
| TOTAL GLOBAL BP 2020 | 293 491 000.00 |
|-----------------------------|-----------------------|

La Ville a été retenue par le Direction des Finances Publiques pour participer à l'expérimentation du compte financier unique (CFU) qui permettra d'avoir un document unifié entre le compte administratif et le compte de gestion pour la présentation des résultats 2020.

Cette expérimentation a nécessité le changement de la nomenclature comptable avec un passage à la M57 qui devrait être utilisée par l'ensemble des collectivités d'ici quelques années (Communes, Métropoles, Départements et Régions).

Le changement de nomenclature a pour conséquence concrète qu'aucune des données budgétaires 2019 n'est reprise dans le document budgétaire officiel. Il n'est donc pas possible de visualiser des comparaisons ou des évolutions. Dans le cadre de ce rapport de présentation, nous vous présentons l'évolution des postes budgétaires afin de vous en faciliter l'analyse.

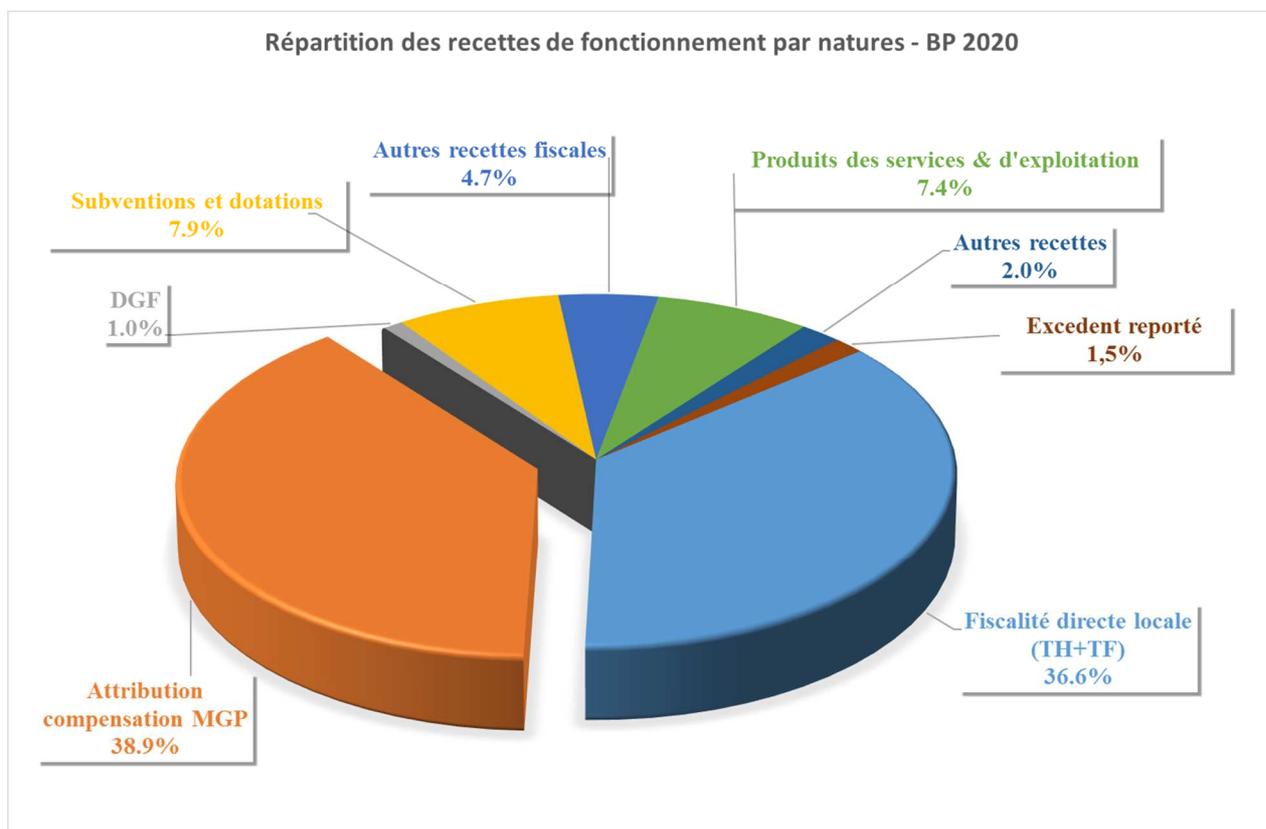
La nomenclature M57 a d'autres conséquences sur la présentation du budget :

- Le chapitre 67 – dépenses exceptionnelles est limité aux annulations de titres, toutes les autres natures comptables sont transférées sur le chapitre 65.
- Des natures de dépenses voient leur codification changée ou déclinée plus précisément par rapport à l'an dernier ;
- Dans la mesure où cette comptabilité M57 est utilisée par différents types de collectivités, des références à des dépenses ou des recettes que la Ville ne gère pas sont présentes dans ce document comme le RSA géré par le Département.

II. La section de fonctionnement

A – Les Recettes

| Intitulés | pour mémoire BP + BS 2019 | projet BP 2020 | Variation |
|--|------------------------------|-----------------------|---------------|
| a) Recettes réelles | | | |
| Fiscalité directe locale (TH+TF) | 71 483 000,00 | 73 400 000,00 | 2,68% |
| Attribution compensation M.G.P. | 77 444 567,00 | 77 444 000,00 | 0,00% |
| DGF | 2 860 000,00 | 1 996 000,00 | -30,21% |
| Subventions et dotations | 15 544 100,00 | 16 736 017,00 | 7,67% |
| Autres recettes fiscales | 9 091 433,00 | 9 710 000,00 | 6,80% |
| Produits des services & d'exploitation | 14 526 600,00 | 13 213 863,45 | -9,04% |
| Autres recettes | 3 905 099,14 | 3 876 000,00 | -0,75% |
| Sous-total I | 194 854 799,14 | 196 375 880,45 | 0,78% |
| b) Recettes d'ordre | | | |
| Etalement subventions reçues | 80 000,00 | 80 000,00 | 0,00% |
| Reprise provisions budgétaires | 0,00 | 0,00 | |
| Sous-total II | 80 000,00 | 80 000,00 | 0,00% |
| Excédent reporté N-1 (III) | 12 547 267,86 | 2 974 119,55 | - |
| Total général (I+ II+III) | 207 482 067,00 | 199 430 000,00 | -3,88% |



La fiscalité locale (compte 73111) : 73,4 M€

Les bases des impôts ménages ont été notifiées à la Ville en mars 2020. Depuis 2017, la revalorisation des valeurs locatives est calculée sur la variation de l'inflation constatée entre novembre de l'année précédente et novembre de l'année en cours. Cette évolution s'est établie à + 1,2 % pour la taxe foncière mais a été limitée par le gouvernement à +0,9 % pour la taxe d'habitation dans le cadre de son processus de suppression.

L'évolution physique des bases (constructions nouvelles) est constatée par les services fiscaux à +0,9 % pour la taxe d'habitation 2,37 % pour la taxe foncière.

La hausse globale du produit fiscal devrait ainsi être de + 2,5 % à 73,4 M€ contre 71,6 M€ en 2019.

Pour rappel, depuis 2016 le produit fiscal intègre environ 10,4 M€ de produit de taxe d'habitation qui doit être reversé à P.O.L.D. au travers du Fonds de Compensation des Charges Territoriales.

Aucune augmentation des taux n'est envisagée pour 2020 comme c'est le cas depuis 2017. Les mesures d'économies générales permettent de tenir l'objectif annoncé.

Les droits de mutation (compte 73123) : 7,5 M€

Le montant prévu en 2019 était de 7,1 M€ et la réalisation a atteint les 9,1 M€. Le cycle immobilier a connu des niveaux importants depuis 2016. En revanche, les actes notariés ont été suspendus durant 2 mois dans le cadre de la crise sanitaire. La prévision pour 2020 est réduite à 7,5 M€ et reste inférieure à la moyenne des droits de mutation encaissés depuis 2015 (8,2 M€).

Pour rappel, les encaissements de droits de mutation à encaisser sur 2020 correspondent pour près de la moitié à des cessions réalisées au cours du 2^{ème} semestre 2019. La prévision pour le solde est rendue compliquée par le peu de visibilité du marché immobilier 2020.

L'attribution de compensation versée par la M.G.P.¹ : 77,4 M€

Cette attribution de compensation inscrite pour 77 444 567 € permet à notre commune de récupérer les produits de taxe professionnelle dont elle bénéficiait en 2008, diminués des charges transférées de 2009 à 2015 à la C.A.M.V.².

L'attribution de compensation de 77,4 M€ peut se décomposer en deux parties :

- 52,2 M€ correspondent à la fiscalité professionnelle et aux compétences transférées à la C.A.M.V. et reprises par P.O.L.D.
- 25,2 M€ correspondent à l'ancienne dotation de compensation de la taxe professionnelle et font l'objet d'un reversement à P.O.L.D.

¹ Métropole du Grand Paris

² Communauté d'Agglomération du Mont Valérien

La D.G.F (compte 74111) : 2,0 M€

Le montant de la dotation globale de fonctionnement a lui aussi été notifié courant mars 2020. Ce montant est estimé pour 2020 à 1 996 993 € en diminution de 687 000 € par rapport au montant notifié en 2019.

Si le gouvernement a bien annoncé un arrêt de la contribution au redressement des finances publiques, il a maintenu un dispositif d'écrêtement qui touche les Villes avec un potentiel financier supérieur à la moyenne.

Depuis 2013, la Ville a vu sa D.G.F passer de **13,6 M€ à 2,0 M€**, soit une réduction de 85 % (-11,6 M€).

Les autres subventions et dotations (chapitre 74) : 16,7 M€

Ce chapitre 74 comprend également toutes les subventions de fonctionnement de la part des organismes financeurs (Conseil Régional, Conseil Départemental, Etat, CAF...). Elles ont été prévues en stabilité par rapport aux montants perçus en 2019.

Les principales recettes de ce chapitre sont :

La CAF pour la petite enfance, l'éducation et la jeunesse : 6,8 M€

Le département des Hauts-de-Seine pour la petite enfance, la culture et le sport : 1,7 M€

Malgré la crise sanitaire, la CAF a annoncé le maintien de ses subventions pour la petite enfance et la jeunesse. Cela représente au moins 1 M€ de subvention sauvegardée pour la Ville. La CAF attribue également une subvention exceptionnelle de 10 € pour les places occupées depuis la sortie du confinement jusqu'au 3 juillet.

Le Département a également notifié à la Ville le maintien de ses subventions en faveur de la petite enfance qui sont normalement adaptées à l'occupation des berceaux.

Sur ce chapitre 74, sont inscrites également les dotations de compensation dont la Ville bénéficie au titre des exonérations d'impôts locaux. Celles-ci ont été notifiées en même temps que les bases fiscales 2020. Les montants s'inscrivent en légère hausse par rapport aux notifications 2019 avec notamment 1,35 M€ pour la taxe d'habitation contre 1,2 M€ en 2019.

Sur ce chapitre figurent enfin les aides exceptionnelles qui seront perçues par la Ville dans le cadre de la crise sanitaire. Il s'agit d'environ 550 K€ du Département pour les dépenses sanitaires : achat de masques, de gel, de thermomètres, de produit désinfectants ou de prestations spécifiques de nettoyage. Figure également 80 K€ en prévision de l'aide de l'Etat pour l'achat de masques et de 33,5 K€ de la part de la MGP.

Les produits des services et d'exploitation (chapitre 70) : 13,2 M€

Ce poste comprend notamment tous les produits générés par des tarifs publics pour les différentes prestations offertes par la Ville (crèche, accueils de loisirs) et aussi certaines redevances.

Ce poste est en baisse de plus d'1 M€ par rapport à 2019 (-10 %). Cette baisse d'explique par la perte de recettes durant la période de confinement. Les accueils de loisirs et les crèches ont été fermés durant deux mois et n'ont été maintenus que pour les enfants du personnel soignant.

Après le 11 mai, la fréquentation n'a pas retrouvé ses niveaux d'avant confinement. La capacité des crèches est limitée à 50 % pour maintenir des règles de distanciation et les accueils de loisirs subissent une faible fréquentation.

Les autres recettes

Elles proviennent du poste « autres produits de gestion courante » (chapitre 75), « produits financiers » (chapitre 76), « produits exceptionnels » (chapitre 77), mais également d'un compte de « remboursement sur salaire » (chapitre 013).

Les produits financiers (chapitre 76) : 79 k€

Il s'agit d'intérêts perçus sur des actions léguées historiquement à la Ville par des particuliers. En 2020, seront perçus les premiers intérêts des parts sociales acquises auprès de la Caisse d'Epargne en 2019.

Les autres recettes de gestion (chapitre 75) : 3,6 M€

A ce chapitre, sont inscrits d'une part l'ensemble des loyers payés à la Ville (la prévision est de 1,9 M€) et d'autre part, les redevances dans le cadre des grands contrats de délégation de service public passés avec Elior, Indigo et Vert Marine (la prévision est de 1,73 M€).

S'agissant de l'impact de la crise sanitaire sur les redevances perçues par la Ville, seule la redevance variable dépendante du chiffre d'affaire d'Indigo pour le stationnement de surface devrait être impactée. La Ville perd environ 148 000 € qui avait été perçue en 2019.

Les indemnités de sinistres inscrites en 7788 passent désormais en 75888.

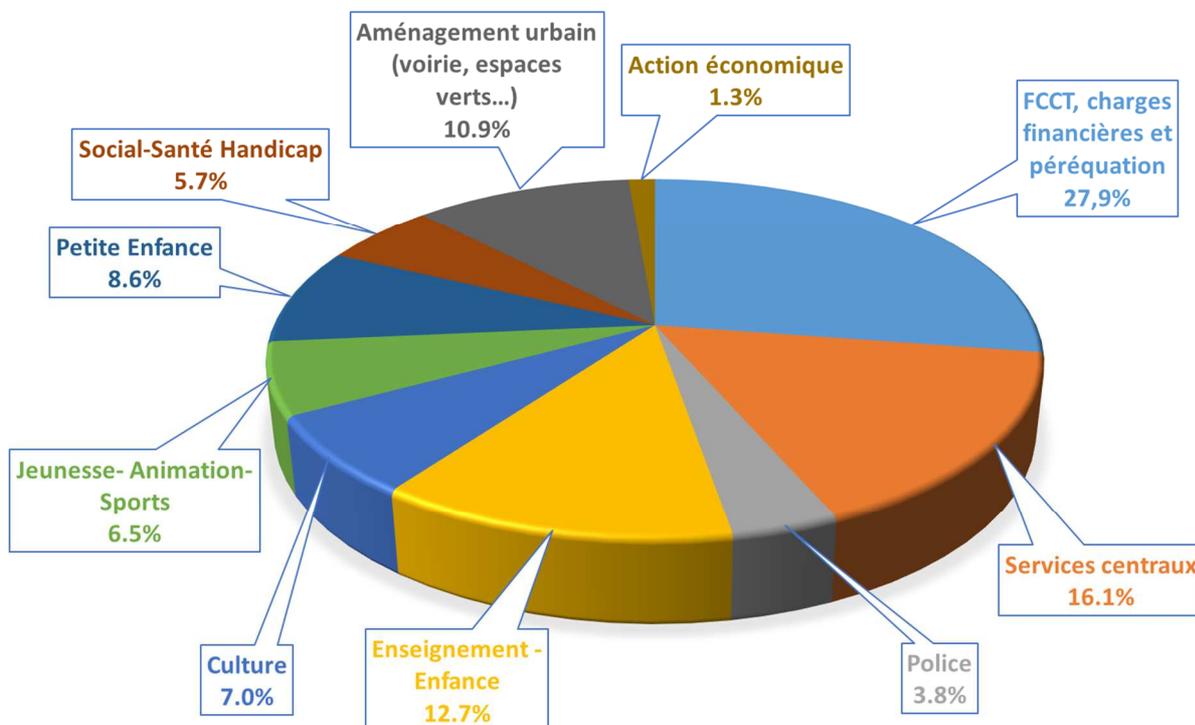
Les recettes d'ordre : l'étalement des subventions reçues pour 80 000 €.

Il s'agit des subventions d'équipement ayant servi à financer l'achat de biens amortissables. Ces subventions sont transférées et étalées selon la même durée que les biens qu'elles ont servi à financer.

B – Les Dépenses

| Intitulés | Pour mémoire BP + BS 2019 | Projet BP 2020 | Variation |
|---|------------------------------|-----------------------|----------------|
| a) Dépenses réelles | | | |
| 011 Charges à caractère général | 36 587 782.00 | 37 612 683.00 | 2.80% |
| 012 Charges de personnel | 85 000 000.00 | 83 700 000.00 | -1.53% |
| 65 Autres charges de gestion courante | 14 552 969.00 | 15 481 528.00 | 6.38% |
| 65 Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour l'EPT P.O.L.D. | 35 350 000.00 | 34 100 000.00 | -3.54% |
| 014 Atténuation de produits | 15 085 000.00 | 13 171 000.00 | -12.69% |
| 66 Charges financières | 6 502 000.00 | 6 215 000.00 | -4.41% |
| 67 Charges except. | 939 750.00 | 243 000.00 | -74.14% |
| 68 Dotations aux provisions | 500 000.00 | 155 000.00 | -69.00% |
| Sous-total I | 194 517 501.00 | 190 678 211.00 | -1.97% |
| b) Dépenses d'ordre | | | |
| Amortissements | 6 000 000.00 | 6 800 000.00 | 13.33% |
| Autofinancement de la section d'investissement | 6 581 966.00 | 1 951 789.00 | -70.35% |
| Sous-total II | 12 581 966.00 | 8 751 789.00 | -30.44% |
| Total (I+II) | 207 099 467.00 | 199 430 000.00 | -3.70% |

Répartition par fonction des dépenses réelles de fonctionnement 2020



Les dépenses réelles de fonctionnement apparaissent globalement en baisse de 1,97 % entre les crédits ouverts en 2019 et le budget 2020, soit - 3,5 M€.

Les charges à caractère général (chapitre 011) : 37,6 M€

Les charges à caractères général sont globalement en progression pour 2020 en raison de l'augmentation de plusieurs postes budgétaires :

- Article 6156 – maintenance : L'année 2020 sera la 1^{ère} année de maintenance et de gestion multi-technique du complexe sportif de l'Arsenal pour un coût de 300 K€ (pour 3 mois) ;
- article 611 – contrat de prestation de service : le poste de nettoyage de voirie est revu à la hausse de + 200 K€ pour l'année ainsi que le contrat avec Vert Marine pour l'exploitation des piscines avec l'ouverture de celle de l'Arsenal pour 100 K€ ;
- Article 6161 – Assurances : en raison d'une augmentation des primes, ce poste budgétaire augmente de 100 K€ ;
- Article 60668 – Autres produits pharmaceutiques pour 500 K€ : sur ce poste sont constatées les nombreuses dépenses réalisées dans le cadre de la crise sanitaire et notamment l'achat des masques, de gel ou de produit désinfectant.

Les charges de personnel (chapitre 012) : 83,7 M€

Ce poste budgétaire est en réduction de 1,3 M€ par rapport à 2019 (-1,5 %).

En 2020, l'impact des mesures réglementaires se traduit par :

- La poursuite de l'accord relatif au PPCR des fonctionnaires impliquant la revalorisation des carrières de toutes les catégories pour 475 K€ ;
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est estimé à 500 K€ ;
- Le coût des deux tours d'élections municipales pour 160 K€.

A noter dans le cadre de la crise sanitaire, le versement de primes aux agents qui ont maintenu leur présence sur site et ceux en télétravail pour environ 400 K€.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) hors reversement à P.O.L.D. : 15,4 M€

Par rapport à 2019 et à périmètre constant, ce chapitre serait en baisse en raison de la réduction des subventions pour les associations qui ont accepté dans le cadre de la crise sanitaire de revoir à la baisse leur subventions 2020 (environ – 450 K€). Mais en raison du transfert des crédits auparavant inscrits sur le chapitre 67 sur ce chapitre budgétaire 65 une hausse est constatée.

Le chapitre 65 comprend pour sa plus grosse partie les subventions aux associations et à d'autres organismes, mais également d'autres charges telles que les abonnements internet et data, la contribution à l'enseignement privé sous contrat (770 K€), les cotisations à des syndicats intercommunaux, ainsi que la contribution de fonctionnement obligatoire à la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris (1,4 M€).

Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (F.C.C.T.) pour P.O.L.D. : 34,1 M€

Comme cela a été expliqué précédemment, la Ville perçoit des recettes nouvelles qu'elle doit reverser à P.O.L.D. pour environ 35,6 M€.

Il s'agit de la Dotation de Compensation Part Salaires (25,2 M€), que nous reverse la M.G.P., et de l'ancienne part de taxe d'habitation (10,4 M€). Ces deux recettes étaient auparavant perçues par la C.A.M.V.

Ce montant de 35,6 M€ correspond à un montant « sode ». Dans le cadre du fonctionnement financier de P.O.L.D., les Villes peuvent être amenées à contribuer de manière complémentaire ou moindre afin de financer la péréquation ou des compétences.

Avec le retour des compétences éclairage public et transport en 2018 sur les Villes, le F.C.C.T. que la Ville doit reverser à P.O.L.D. se stabilise à un volume de 34,1 M€.

Le pacte financier 2020 arrêtera le montant définitif à verser P.O.L.D.

La péréquation et les atténuations de produits (chapitre 014) : 13,2 M€

- Le F.P.I.C.³

Le F.P.I.C communal pour 2020 sera inscrit au budget à 6,2 M€ pour une contribution 2019 de 5,1 M€. Cette forte augmentation fait suite à la réduction de la contribution au FSRIF en 2019. Ces deux fonds s'articulent dans le cadre d'un plafonnement à la péréquation auxquelles sont soumises les Villes de POLD en fonction des ressources fiscales du Territoire.

Le F.S.R.I.F. de toutes les Villes de P.O.L.D. ayant été réduit en 2019 au détriment de la Ville de Paris, leur contribution au F.P.I.C. augmentera en 2020.

- le F.S.R.I.F.⁴

La Ville est également contributrice au F.S.R.I.F. La notification est intervenue fin juin par les services préfectoraux pour un montant de 6 511 000 €. Ce montant est en augmentation de 0,9 M€ par rapport à 2019.

Ce montant de 6 511 000 € a été inscrit au budget.

³ Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

⁴ Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France

- Le reversement de la taxe de séjour

Sur ce chapitre budgétaire, figure également le reversement de la taxe de séjour. Une perception et un reversement de 460 000 € sont inscrits au budget. Dans le cadre de la crise sanitaire une inconnue majeure réside dans la reprise de l'activité des hôtels. S'agissant d'une taxe intégralement reversée en dépense, il a été décidé de maintenir ce niveau de prévision qui est sans conséquence sur l'équilibre budgétaire. La taxe collectée bénéficie principalement à l'Office du Tourisme mais le Département a institué une taxe de 10 % et la Société du Grand Paris perçoit également une surtaxe de 15 % pour le financement du Grand Paris express.

Les charges financières (chapitre 66) : 6,2 M€

Ce crédit budgétaire se décompose en deux enveloppes :

- Les intérêts de la dette de la Ville estimés à 5,7 M€ en 2019. Ces crédits sont en réduction par rapport à 2018 grâce à des I.C.N.E.⁵ négatifs (- 120 K€).
- Les intérêts de la dette que l'ex C.A.M.V.⁶ a contracté entre 2011 et 2015 dans le cadre de l'exercice de la compétence voirie et éclairage public. Ces intérêts sont fixés à 522 K€ en 2019. Le remboursement du capital est inscrit en dépenses d'investissement.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 0,24 M€

Ne figure plus sur ce chapitre qu'un compte technique permettant d'annuler les titres de recettes émis sur des exercices antérieurs. En l'occurrence, 150 K€ sont prévus pour l'annulation et la réémission d'un titre de recette à l'encontre de la société Transdev qui utilise le mobipôle.

Les dépenses d'ordre : 8,8 M€

Les dépenses d'ordres de la section de fonctionnement correspondent à un financement de la section d'investissement. Il s'agit :

- De la dotation aux amortissements qui s'élève à 6,8 M€. Ce poste est en hausse de 800 K€ en raison du changement de nomenclature comptable qui impose de procéder désormais au démarrage des amortissements des immobilisations dès leur acquisition (prorata temporis) et non plus au 31/12 de leur année d'acquisition. Le volume des amortissements retrouvera son niveau habituel de 6 M€ en 2021.
- Du virement à la section d'investissement (ou autofinancement) qui s'élève à 1,95 M€.

⁵ Intérêts courus non échus

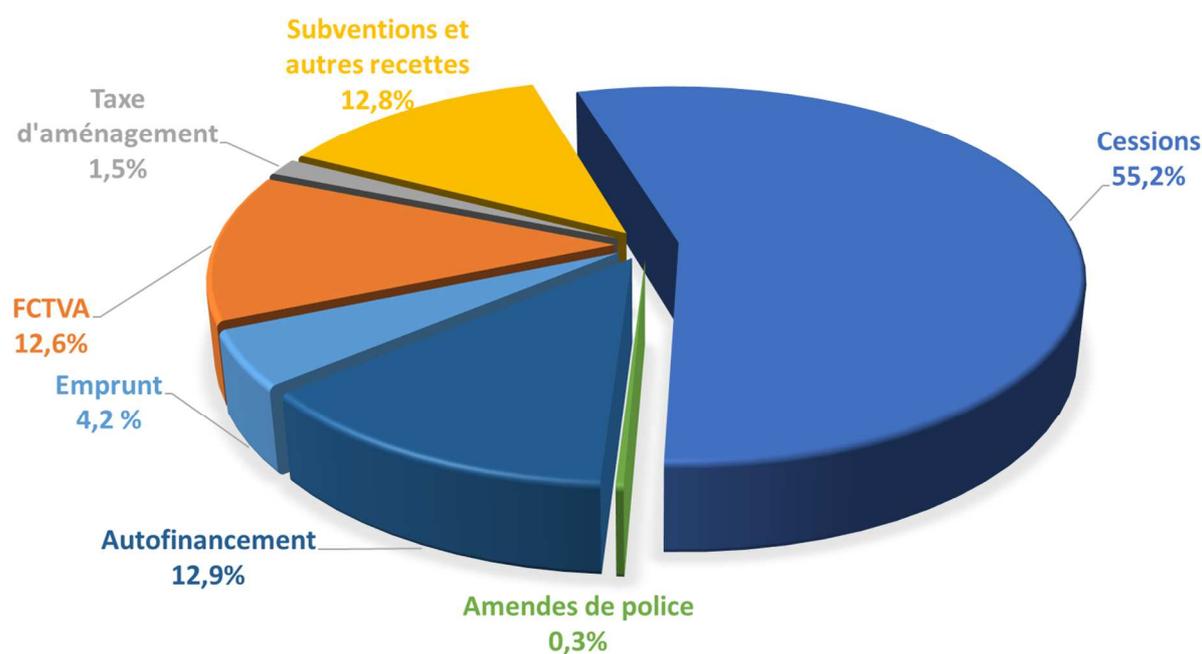
⁶ Communauté d'Agglomération du Mont Valérien

III. La section d'investissement

A- Les Recettes

| Intitulés | pour mémoire BP 2019 | Projet BP 2020 |
|---|-------------------------|----------------------|
| <u>Recettes réelles</u> | | |
| Emprunt | 16 000 000.00 | 3 200 000.00 |
| FCTVA | 5 000 000.00 | 8 500 000.00 |
| Taxe d'aménagement | 2 250 000.00 | 1 000 000.00 |
| Subventions | 7 440 000.00 | 9 213 000.00 |
| Cessions | 32 931 000.00 | 36 376 000.00 |
| Cessions sur plusieurs années | 1 000 000.00 | 1 000 000.00 |
| Amendes de police | 170 000.00 | 180 000.00 |
| Autres recettes | 25 000.00 | 49 692.01 |
| Sous-total I | 64 816 000.00 | 59 518 692.01 |
| <u>Recettes d'ordre</u> | | |
| Autofinancement de la section d'investissement | 6 581 966.00 | 1 951 789.00 |
| Amortissements | 6 000 000.00 | 6 800 000.00 |
| Opérations patrimoniales | 41 030.00 | 4 312 000.00 |
| Sous-total II | 12 622 996.00 | 13 063 789.00 |
| <u>Reprise de résultat 2019 et reports</u> | | |
| Excédents de fonctionnement 2019 capitalisés | 0.00 | 19 343 518.99 |
| Reports de crédits | 0.00 | 2 135 000.00 |
| Sous-total III | 0.00 | 21 478 518.99 |
| Total I+ II + III | 77 438 996.00 | 94 061 000.00 |

Répartition des recettes d'investissement 2020



Les recettes réelles

L'emprunt : 3,2 M€

Pour 2020, l'emprunt est prévu pour 3,2 M€. Il s'agit d'un montant maximum qui sera arbitré au cours de l'exercice en fonction de l'avancement des travaux.

Les subventions : 9,1 M€

Le montant correspond à des subventions notifiées pour des opérations dont les crédits sont prévus en dépense, ainsi qu'à des participations d'organismes extérieurs. Les principales sont reprises dans le tableau ci-après :

| Financeurs | Principaux projets subventionnés | BP 2020 |
|--|--|------------------|
| Conseil Départemental 92 | CDDV 2016-2018 Complexe sportif de l'Arsenal | 500 000 |
| Conseil Départemental 92 | CDDV 2016-2018 Groupe Scolaire Robespierre | 150 000 |
| Conseil Départemental 92 | CDDV 2019-2021 Voie St Claire Deville | 300 000 |
| Conseil Départemental 92 | CDDV 2019-2021 Rue Masséna | 300 000 |
| Conseil Régional | Dispositif 100 quartiers innovants pour le complexe sportif de l'Arsenal | 950 000 |
| Conseil Régional | Plan piscine complexe sportif de l'Arsenal | 572 000 |
| Conseil Régional | Contrat d'Aménagement Régional | 400 000 |
| S.I.G.E.I.F. | Enfouissement de réseaux | 198 000 |
| S.P.L. | Rue d'Etienne d'Orves | 767 000 |
| S.P.L. | Participation aux équipements publics de l'écoquartier | 2 200 000 |
| Métropole du Grand Paris | Acquisition de véhicules électriques | 364 000 |
| Métropole du Grand Paris | Rénovation thermiques de bâtiments | 380 000 |
| Métropole du Grand Paris | Opération mille arbres | 107 000 |
| Métropole du Grand Paris | Cheminement piéton pour l'accès au groupe scolaire Georges Sand | 45 500 |
| Ville de Nanterre | Création Voie Nouvelle Ste Claire Deville | 200 000 |
| Etat - Dotation soutien à l'investissement | Acquisition de véhicules électriques | 350 000 |
| Etat - Dotation soutien à l'investissement | Transformation en led de l'éclairage public | 171 000 |
| Caisse des Dépôts et Consignation | Surcoût énergétique complexe sportif de l'Arsenal | 500 000 |
| | TOTAL | 8 454 500 |

A noter également, l'inscription au budget d'une subvention de 602 000 € de la Région pour le réseau de chaleur de l'écoquartier mais qui est également inscrite en dépense, car elle doit être reversée en totalité au délégataire, qui assume la dépense. Il s'agit du 1^{er} acompte sur une subvention globale de 1,2 M€.

Le produit des amendes de police : 180 k€

Il est inscrit pour 180 000 €. Ce montant est en stabilité après une baisse en 2018, dans la mesure il n'y a plus de contravention pour stationnement mais des forfaits post stationnement.

Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) : 8,5 M€

Celui-ci est fonction des dépenses d'équipement effectuées en 2019. Compte tenu du volume important réalisé, ce produit est prévu à hauteur de 5 M€. Cela correspond à 16 % des travaux hors taxe.

La taxe d'aménagement : 1 M€

Cette taxe est payée par les constructeurs pour participer aux équipements publics, elle dépend des permis de construire délivrés et correspond à un tarif compris entre 40 €/m² et 80 €/m². Les opérations de construction réalisées au sein de la ZAC ne génèrent pas de taxe d'aménagement, les opérateurs contribuant directement au budget de la S.P.L.

Les cessions (chapitre 024) : 36,4 M€

L'inscription budgétaire pour les cessions est prévue à hauteur de 36,4 M€, répartis sur les sites suivants :

- Cessions nouvelles à inscrire :

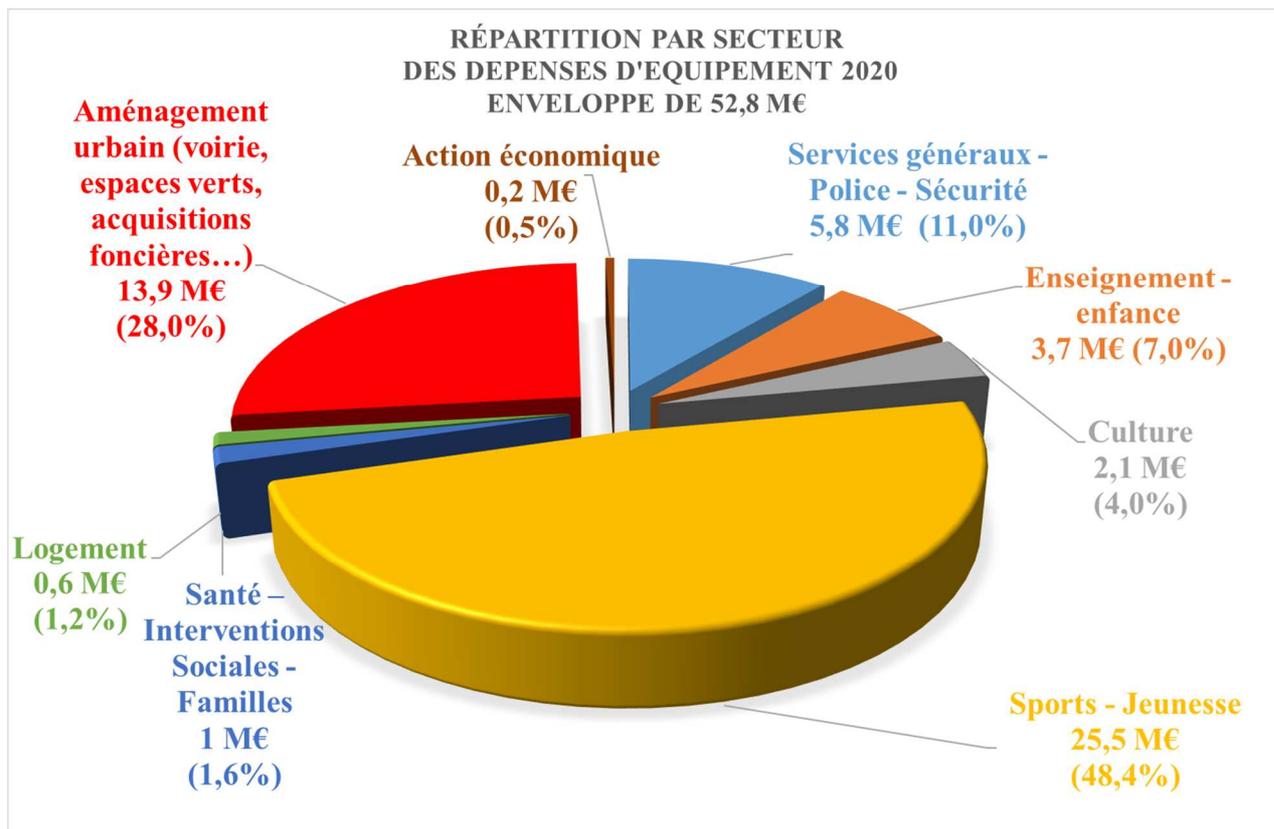
| Sites concernés | montant BP 2020 |
|--|-----------------|
| Pavillon square Ronsard | 390 000 |
| Pavillon 24 jeunes Marquises | 590 000 |
| Pavillon 24bis Jeunes Marquises | 380 000 |
| Pavillon 12bis Jean Edeline | 480 000 |
| Pavillon 27 Pompidou | 770 000 |
| Parking rue Daguerre | 96 000 |
| Actions de la SAIEM Moulin à vents | 17 720 000 |
| USP 8 - Bons raisins (indemnité déménagement de 400 K€) | 8 250 000 |
| Propriétés communales 140 Danton / Jean Bru | 4 400 000 |
| Eco-quartier de l'Arsenal (Propriétés communales 101 rue Galliéni et Garage municipal 41 Voltaire) | 3 300 000 |
| | 36 376 000 |

Les recettes d'ordre : 13,1 M€

Elles correspondent pour 8,1 M€ aux dépenses d'ordre du fonctionnement évoquées plus haut pour le financement des amortissements et l'autofinancement et pour 4,3 M€ il s'agit d'écritures patrimoniales qui s'équilibrent avec des dépenses d'ordre de la section d'investissement.

B – Les Dépenses

| | pour mémoire BP+BS 2019 | Projet BP 2020 |
|--|----------------------------|----------------------|
| <u>a) Dépenses d'équipement affectées à des services ou fonctions</u> | | |
| <i>Services généraux - Police - Sécurité</i> | 4 948 491.00 | 5 802 984.00 |
| <i> dont contingent incendie</i> | 210 000.00 | 200 000.00 |
| <i>Enseignement - enfance</i> | 10 873 492.00 | 3 707 967.00 |
| <i>Culture</i> | 1 140 262.00 | 2 124 879.00 |
| <i>Sports - Jeunesse</i> | 25 191 219.00 | 25 546 418.01 |
| <i>Santé – Interventions Sociales - Familles</i> | 969 898.00 | 838 382.00 |
| <i>Logement</i> | 318 520.00 | 632 000.00 |
| <i>Développement urbain et voirie</i> | 36 580 554.00 | 14 511 319.00 |
| <i>Action économique</i> | 195 300.00 | 253 532.00 |
| Sous-total I | 80 217 736.00 | 53 417 481.01 |
| <u>b) Autres dépenses réelles</u> | | |
| Capital dette Ville | 12 000 000.00 | 12 400 000.00 |
| Capital dette P.O.L.D. | 1 350 000.00 | 1 364 000.00 |
| Titres Immobilisés | 5 015 000.00 | 20 000.00 |
| Divers | 1 779 525.00 | 989 000.00 |
| Sous-total II | 20 144 525.00 | 14 773 000.00 |
| <u>c) Dépenses d'ordre</u> | | |
| Étalement subventions versées | 80 000.00 | 80 000.00 |
| Opérations patrimoniales | 41 030.00 | 4 312 000.00 |
| Sous-total III | 121 030.00 | 4 392 000.00 |
| <u>d) Reports de crédits</u> | | |
| Reports de crédits | 0.00 | 9 007 168.65 |
| Sous-total IV | | 9 007 168.65 |
| <u>d) Reprise déficit 2019</u> | | |
| Reprise du déficit 2019 d'investissement | 0.00 | 12 471 350.34 |
| Sous-total V | | 12 471 350.34 |
| Total (I+II+III+IV+V) | 100 483 291.00 | 94 061 000.00 |



a) Les dépenses d'équipement : 53,4 M€ (dont 19,8 M€ pour l'écoquartier)

Les dépenses nouvelles de l'exercice 2020 s'élèvent à 53,4 M€ auxquelles il convient d'ajouter 9 M€ de reports de crédits constatés au compte administratif 2019. Ce montant de 53,4 M€ peut se décomposer en plusieurs enveloppes:

- 33,6 M€ pour le gros entretien du patrimoine existant, les acquisitions de matériel et les acquisitions foncières
- 19,8 M€ pour les équipements publics de l'écoquartier
 - ✓ 0,8 M€ pour le Groupe Scolaire Robespierre
 - ✓ 19 M€ pour le complexe sportif

Hors écoquartier, le budget 2020 cible le gros entretien du patrimoine existant et de la voirie.

Les 33,6 M€ de nouveaux équipements financés au budget 2020 se décomposent ainsi :

- L'entretien et le renouvellement du patrimoine pour 16,2 M€
- L'acquisition de mobilier et de matériel pour 2,9 M€
- Le gros entretien et les travaux de voirie pour 9,7 M€
- Les études et participations pour 2,5 M€.
- Les acquisitions foncières pour 2,3 M€

1. Les travaux d'entretien du patrimoine pour un montant de 16,2 M€

Les travaux envisagés permettent de poursuivre le programme de remise en état du patrimoine bâti de la Ville.

Environ 1,6 M€ sont notamment consacrés aux équipements scolaires dont 1 M€ pour la rénovation des bâtiments de l'école Robespierre et 180 K€ pour le cheminement piétons de l'école George Sand.

Les espaces verts bénéficieront d'un budget de 1,8 M€ avec notamment les travaux d'aménagement du parc Richelieu pour 200 K€. Les plantations d'arbres sont estimées à 450 K€.

Le domaine de la culture se voit doter d'une enveloppe de 1,2 M€ avec notamment le début des travaux pour la démolition de l'ancienne Halle de l'Otan sur l'écoquartier qui sera reconstruite pour accueillir un équipement culturel. Le groupe froid de la médiathèque va bénéficier de travaux de sécurisation pour 125 K€.

Le secteur sportif bénéficiera d'un budget de 1,7 M€. 720 K€ seront destinés à la reprise du terrain d'honneur de Rugby dans le stade du parc.

La création d'un ossuaire au cimetière des Bulvis est programmé pour 2021, 100 K€ de travaux sont prévus en 2020.

L'acquisition de défibrillateurs est programmée sur 3 ans pour équiper les bâtiments recevant du public. En 2020, cela représente une dépense de 150 000 €.

2. L'acquisition de mobilier et de matériel pour 2,9 M€

Ce poste est en stabilité par rapport à 2019. Figurent notamment des acquisitions d'équipements pour l'infrastructure informatique de la Ville ainsi que l'acquisition de véhicules électriques. L'acquisition de matériel pour les autres secteurs est également en stabilité.

Deux postes sont à signaler :

- L'équipement du complexe sportif pour 173 K€ ;
- L'acquisition d'une borne de retour de prêt pour la médiathèque pour un budget estimatif de 200 K€ mais qui devrait bénéficier desubvention.
- Une enveloppe de 670 000 € est prévue pour la poursuite du remplacement de la flotte automobile avec l'acquisition de 30 nouveaux véhicules électriques.

3. Le gros entretien et les travaux de voirie pour 9,7 M€

Le programme de voirie 2019 sera consacré à l'entretien des voies existantes et à l'enfouissement de réseaux. Plusieurs opérations lourdes sont programmées :

- 920 K€ pour l'aménagement de la rue d'Estienne D'Orves, cette opération sera financée en grande partie par une participation de la SPL (700 K€), qui devait initialement assumer ces travaux ;
- 550 K€ pour l'Aménagement de la rue des Sorins ;
- 800 K€ pour la rue Masséna ;
- 750 K€ pour l'aménagement du chemin des Gallicourts.
- 650 K€ pour la poursuite de la transformation en led de l'éclairage public.

4. Les études, logiciels et les participations (subventions) en investissement pour 2,5 M€

Un crédit de 400 K€ est consacré aux différentes subventions d'équilibre et de surcharges foncières à verser à des bailleurs sociaux pour la réalisation de logements neufs.

Le contingent incendie en faveur de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris est estimé à 210 K€, il s'agit d'une dépense obligatoire sur laquelle la Ville n'a pas de marge de manœuvre.

Une subvention de 300 K€ est inscrite pour les travaux de restructuration de l'hôpital Stell.

Le budget attribué aux licences informatiques et aux acquisitions de logiciel est de 500 K€.

600 K€ sont inscrits en participation et correspondent au reversement de la subvention de la région pour le réseau de chaleur de l'écoquartier. Cette dépense est financée par une recette équivalente vue précédemment.

5. Les acquisitions foncières pour 2,3 M€

Concernant les acquisitions foncières, le budget sera d'environ 1,8 M€ pour des alignements de voirie ou des acquisitions d'emplacements réservés. L'acquisition d'un pavillon sur le secteur de Gabriel Fauré est programmée pour 700 K€, l'acquisition d'un terrain pour le prolongement de la voie nouvelle St Claire Deville pour 300 K€ et divers alignements de voirie pour un budget de 400 K€. La Ville a également programmé l'acquisition d'un pavillon dans le parc du cardinal pour 500 K€.

b) Les autres dépenses réelles : 18,5 M€

Le capital de la dette

Le remboursement du capital de la dette de la Ville est en hausse à 12,4 M€ contre 12 M€ budgétés en 2019.

Le remboursement à P.O.L.D. du capital de la dette générée entre 2011 et 2015 au titre de la compétence voirie et éclairage public s'élève à 1,36 M€.

Remboursement de taxe d'aménagement

Un remboursement de taxe d'aménagement perçue en 2013 dans le cadre du projet d'aménagement du parc Richelieu est prévu pour 910 K€. L'Etat a perçu auprès du propriétaire de l'époque la taxe d'aménagement et l'a reversée à la Ville. Le projet de ce propriétaire ayant ensuite été annulé, l'Etat a bien reversé la taxe perçue à l'aménageur, mais ne s'est jamais rapproché de la Ville pour en demander son remboursement.

Les dépenses diverses

Elles comprennent notamment les provisions pour remboursement de cautions payées à la ville, des remboursements de taxe d'aménagement (dès lors qu'un permis de construire a été accordé, la taxe d'urbanisme est perçue, mais si le permis devient caduque, la ville doit rembourser).

c) Les dépenses d'ordre : 4,4 M€

Elles correspondent principalement à des opérations patrimoniales qui constatent l'entrée dans l'actif de la Ville de biens acquis à l'euro symbolique ou à titre gratuit. Une écriture équivalente figure en recette d'investissement. Il s'agira notamment de terrains situés au sein de l'écoquartier que la SPL remettra à la Ville cette année.

BUDGETS ANNEXES

Les propositions 2020 des budgets annexes soumis au Conseil Municipal sont présentées en même temps que celles du budget principal.

Budget annexe de la chambre funéraire

Ce budget annexe retrace les opérations comptables du service municipal de la chambre funéraire. Ce budget s'équilibre avec le produit du service avec reprise du résultat antérieur.

Le budget 2020 s'affiche à 100 000 €. Les recettes d'exploitation s'élèvent à 40 000 € en stabilité par rapport à 2019.

Budget annexe du restaurant communal

Ce budget annexe retrace quant à lui le fonctionnement du restaurant municipal auquel ont accès les agents communaux.

L'équilibre de ce budget annexe est permis grâce à l'inscription d'une subvention du budget communal d'un montant de 170 000 €.

La proposition de budget 2020 est ajustée aux réalisations 2019 et s'affiche à 291 900 €, dont 95 000 € de recettes d'exploitation.

La période de confinement et la reprise qui imposera des mesures de distanciation devraient avoir pour conséquence moins de recettes mais également moins de dépenses vis-à-vis du prestataire, une réduction de 40 000 € est anticipée.

LEXIQUE

D.G.F. : Dotation Globale de Fonctionnement

F.S.R.I.F. : Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France

F.P.I.C. : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes

E.P.C.I. : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

P.O.L.D. : Paris Ouest La Défense

M.G.P. : Métropole du Grand Paris

S.P.L. : Société Publique Locale (qui gère notamment l'aménagement de l'écoquartier l'aménagement)

S.E.M. T.A.M. : Société d'Economie Mixte du Théâtre André Malraux

F.C.C.T. : Fonds de Compensation des Charges territoriales (contribution financière de la Ville à P.O.L.D.)

F.C.T.V.A. : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

F.P.S. : Forfait Post Stationnement (ex. contravention de stationnement)

G.V.T. : Glissement Vieillesse Technicité (augmentation automatique de la masse salariale avec l'ancienneté des agents)

P.P.C.R. : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (réforme des grilles indiciaires des agents conduisant à une meilleure rémunération)

E.T.P. : Equivalent Temps Plein (permet de consolider les effectifs en tenant compte des agents à temps non complet).

A.P.C.P. : Autorisation de Programme Crédits de Paiement (technique comptable permettant de financer des projets d'investissement pluriannuels)